



## Probleme avec mon pit casier judiciaire

Par **xela91**, le **07/05/2009** à **22:19**

Bonjour, rnJ'ai un gros probleme... aujourd'hui je suis alle chez le veterinaire et il ma fai comprendre que mon chien est un pit bull (boxer croise staff) le problemme c'est que dans le passé j'ai eu quelque souci avec la justice et je ne c'est pas si sa compte au niveau de la loi. rnMais je n'ai eux a chaque foi que du surci avec mise a lepreuve et jamais de ferme. donc mes question sont; rnsur quel vole mon casier est il inscri? rnj'ai le drroi de garder mon chien? rnque m'arivera il si je me fai controle par la police? rnmon casier posera il probleme mm si il sagi diu passe? rnrnmerci da&vance pour les reponse...

Par **citoyenalpha**, le **08/05/2009** à **15:21**

Bonjourrnrouhlaaaaa la détention d'un pitbulls est soumise à des conditions drastiques :rninterdiction de vente cession acquisitionrn(jusqu'à 6 mois de prison et 15.000 € d'amende)rninterdiction de détention pour les personnes ayant une inscription au casier judiciairern(jusqu'à 3 mois de prison, 3.500 € d'amende)rnDéclaration en Mairie Obligatoirern(750 € d'amende) rnTatouage Obligatoirern(450 € d'amende) rnVaccination antirabique Obligatoirern(450 € d'amende) rnAssurance responsabilité civile Obligatoirern(450 € d'amende) rnPrésentation des rndocuments à toute réquisitionrndes forces de l'ordre Obligatoirern(450 € d'amende) rnTenue en laisse etrnport de muselière Obligatoirern(150 € d'amende) rnAccès aux lieux publics, rnlocaux ouverts au publics, rntransports en commun Interditrn(150 € d'amende) Autorisé avec tenue en laisse et muselièrern(150 € d'amende) rnParties communesrndes immeubles collectifs Stationnement interditrn(150 € d'amende) Autorisé avec tenue en laisse et muselièrern(150 € d'amende) rnStérilisation Obligatoirern(jusqu'à 6 mois de prison, 15.000 € d'amende) rnrnPar conséquence il vous appartient de vous conformer à toutes ses obligations. rnSi vous n'avez pas respecté ces

obligations ou que vous ne pouvez vous y soumettre il serait préférable de déposer votre chien auprès d'une SPA. A défaut vous encourez amendes + peines de prison + confiscation du chien et demande d'euthanasie à vos frais.  
Restant à votre disposition.